

ARRETE DU PRESIDENT

**PORTANT HABILITATION D'AGENTS AFIN DE PROCÉDER AUX OPÉRATIONS DE
CONTRÔLE DU PASSE SANITAIRE AUX MÉDIATHÈQUES DE CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

CONSIDERANT que depuis le 9 août 2021, un passe sanitaire doit être présenté pour accéder aux activités culturelles, sportives, ludiques ou festives ainsi qu'aux foires ou salons se tenant au sein des établissements de plein air, des établissements d'enseignement artistiques (lorsque ceux-ci accueillent des spectateurs extérieurs), des établissements sportifs couverts ainsi que des bibliothèques et centres de documentations ;

CONSIDERANT qu'il est également requis pour tout évènement culturel, sportif, ludique ou festif (ce, y compris pour les compétitions et manifestations sportives soumises à procédure d'autorisation ou de déclaration et qui ne sont pas organisées au bénéfice des sportifs de haut niveau) organisé dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptible de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes ;

CONSIDERANT que le passe sanitaire doit être présenté pour l'accès aux établissements, lieux et évènement susvisés des personnes majeures ;

CONSIDERANT que seuls les responsables des lieux et établissements ou les organisateurs des évènements dont l'accès est subordonné à leur présentation sont autorisés à contrôler le passe sanitaire ; qu'ils doivent habiliter nommément les personnes autorisées à contrôler les justificatifs pour leur compte ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/08/21
Accusé réception le	10/08/21
Numéro de l'acte	AP2021-059
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210101-lmc127008-AU-1-1

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence d'habiliter certains agents à contrôler le passe sanitaire des usagers des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les agents mentionnés dans le tableau ci-annexé sont habilités à contrôler le passe sanitaire des usagers des médiathèques de Créteil :

- Médiathèque Les Bleuets, 1 Place des Bouleaux, 94000 Créteil ;
- Médiathèque Le Relais-Village, 8 Passage de l'Image Saint-Martin, 94000 Créteil ;
- Médiathèque La Croix des Mèches, 2 Rue Charpy, 94000 Créteil ;
- Média-Ludothèque du Palais, 43 Bis Allée Parmentier, 94000 Créteil ;
- Médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela, 3 Place de l'Abbaye, 94000 Créteil.

ARTICLE 2 : Un registre détaillant les personnes habilitées, la date de leur habilitation ainsi que les jours et horaires des contrôles sera tenu aux différentes médiathèques de Créteil.

ARTICLE 3 : La lecture des justificatifs par les personnes habilitées est réalisée au moyen de l'application mobile dénommée « TousAntiCovid Vérif ». Elle leur permet de lire les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par le justificatif, ainsi qu'un résultat positif ou négatif de détention d'un justificatif conforme aux dispositions du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié susvisé.

ARTICLE 4 : Ces données ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif. Elles ne sont pas conservées sur l'application « TousAntiCovidVérif ».

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ainsi que sur le lieu de contrôle.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/08/21
Accusé réception le	10/08/21
Numéro de l'acte	AP2021-059
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210101-lmc127008-AU-1-1

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Les agents mentionnés dans le tableau ci-annexé.

Fait à Créteil, le 10 août 2021

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,



Signé
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/08/21
Accusé réception le	10/08/21
Numéro de l'acte	AP2021-059
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc127008-AU-1-1

MEDIATHEQUES DE CRETEIL

Agents susceptibles d'exercer des missions de contrôle du passe sanitaire

NOM Prénom	Fonction
AHMED CHAOUCH Linda	Ludothécaire
ANTHORE Caroline	Agent médiathèque Nelson Mandela Pole lecture
BAUCHY Sylvie	Responsable adjointe Pole documentaire
BAZINET Frédérique	Agent pole documentaire
BENAMAR Mahfoud	Médiateur animateur
BESOSTRI-SOEJOSO Liza	Médiathécaire
BISCH Florence	Educatrice "Pole réussite éducative"
BOUHIRED Farid	Médiateur animateur
BOUZOUIK Karim	Médiateur animateur
BRIDE Valérie	Médiathécaire
BRUGNEL Agnès	Médiathécaire
CAPORALI Sandra	Responsable bleuets
CHAPOUTOT Lou	Vacataire accueil
COLIN Serge	Médiathécaire
CONKAR Maral	Secrétariat
COTTREAU Tristan	Médiathécaire
DA RUI Elena	Responsables des médiathèques
DARRET Sylvain	Médiathécaire
FAURE Guillaume	Médiathécaire
FERRARI Sylvie	Responsable traitement du document et équipement
GIACOMINI Frédérique	Responsable adjointe des médiathèques
GO Amandine	Médiateur graphique
GOFFART Elodie	Responsable
GROSSI Mathieu	Médiathécaire
HALLET Meggie	Responsable "Pole réussite éducative"
LAFAGNE Morgane	Médiathécaire
LEMAISSI Linda	Responsable adjointe Ludothèque du Palais
LENTIER Cécile	Responsable médiathèque de l'Abbaye
MABAOUJ Mourad	Chargé de pacification du climat
MERCIEZ Lucie	Médiateur

MOOROOGEN Yohan	Ludothécaire
MOREAU Xavier	Animateur numérique
MOUSSALLY Abdelattif	Agent réserve numérique
MULLER Sébastien	Médiathécaire
NAMOURIC Julien	Médiathécaire
NEELZ Audrey	Responsable adjointe "pole lecture"
NEUVIT Caty	Médiathécaire
NGUYEN Kevin	Médiathécaire
NOUNDOU Christian	Médiateur
OSMANI Ferida	Médiathécaire
PETIT Marie-Laure	Médiathécaire
PIERQUIN Marianne	Responsable la croix des mèches
RENARD Dominique	Médiathécaire
SAUVAGE Noémie	Médiathécaire
SCHAAF Charlotte	Responsable adjointe "Pole lecture"
SFARTI Flora	Médiathécaire
SORRET-LEGRAS Sylvie	Responsable pole documentaire Nelson Mandela
SOUSSAN Nadine	Médiathécaire
STABLO Armelle	Médiathécaire
TISSIER Hélène	Médiathécaire
TOUGERON Anne Marie	Médiathécaire
TOUSSAINT Camille	Médiathécaire
TRUY Cécile	Médiathécaire
VIEILLESZAZES Julien	Responsable "Pole sensibilité et culture artistique"
WEBER Manon	Responsable adjointe "Pole sensibilité et culture artistique"
ZEROUALI Ali	Vacataire
LALOUETTE Christophe	Agent SSIAP
MOLLENTHIEL Roger	Agent SSIAP
ORTEGA Manuel	Agent SSIAP
RIVIERE Patrice	Agent SSIAP
DER-APPELIAN Henrique	Agent SSIAP
CARISTAN Terry	Agent SSIAP
MERZOUG Mourad	Agent SSIAP

BOUALAM Amir	Agent SSIAP
REGUENGO Tony	Agent SSIAP
BOUHOUCHE Rachid	Agent SSIAP
MARTIAL Gérard	Agent SSIAP